

Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) de transmettre son rapport ⁶⁹ et tous autres documents ou rapports qu'il établirait pour ladite Conférence au Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1981,

Notant avec satisfaction le rapport sur des sources d'énergie renouvelables pour les établissements humains ⁷⁰ présenté par le Centre,

1. *Accueille avec satisfaction* la contribution du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables;

2. *Prie* le Directeur exécutif du Centre de mettre à la disposition de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables les rapports et documents pertinents établis par le Centre, y compris le rapport de la Commission des établissements humains sur les travaux de sa quatrième session et le rapport sur des sources d'énergie renouvelables pour les établissements humains;

3. *Prie aussi* le Directeur exécutif d'engager, dans le cadre du programme de travail du Centre, des activités complémentaires de recherche-développement, de coopération technique et de diffusion de l'information dans le domaine des rapports entre l'énergie et les établissements humains en se fondant sur les recommandations concrètes formulées dans le rapport sur des sources d'énergie renouvelables pour les établissements humains ⁷¹.

41^e séance plénière
24 juillet 1981

1981/70. Journée mondiale de l'alimentation

Le Conseil économique et social,

Considérant que l'alimentation est une condition nécessaire à la survie et au bien-être de l'être humain et qu'elle est un besoin fondamental,

Rappelant la résolution 1/79 adoptée le 28 novembre 1979 par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à sa vingtième session ⁷² et la résolution 35/70 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980, qui demandent que la Journée mondiale de l'alimentation soit célébrée tous les ans le 16 octobre, anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en 1945,

Rappelant aussi que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a été constituée afin de prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour « libérer l'humanité de la faim » ⁷³,

⁶⁹ HS/C/4/2/Add.3.

⁷⁰ E/1981/82.

⁷¹ *Ibid.*, par. 13 à 22.

⁷² Voir *Rapport de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, vingtième session, Rome, 10-28 novembre 1979* (C 79/REP et Corr.2), par. 43.

⁷³ Voir *Textes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*, vol. I et II (édition de 1980), vol. I, Acte constitutif, préambule, p. 3.

Prie instamment les gouvernements et les organisations nationales, régionales et internationales de contribuer dans toute la mesure possible au succès de la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation le 16 octobre 1981.

41^e séance plénière
24 juillet 1981

1981/71. L'alimentation et l'agriculture

Le Conseil économique et social,

Rappelant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, qui figurent dans les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, en date du 1^{er} mai 1974, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats figurant dans la résolution de l'Assemblée 3281 (XXIX), en date du 12 décembre 1972, la résolution de l'Assemblée 3362 (S-VII), en date du 16 septembre 1975, relative au développement et à la coopération économique internationale, et la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement figurant dans la résolution de l'Assemblée 35/56, en date du 5 décembre 1980, qui ont jeté les bases du nouvel ordre économique international,

Réaffirmant les résolutions de l'Assemblée générale 35/68, relative au rapport du Conseil mondial de l'alimentation, et 35/69, relative à la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique, adoptées le 5 décembre 1980,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Conseil mondial de l'alimentation sur sa septième session ministérielle, tenue à Novi Sad (Yougoslavie) du 25 au 29 mai 1981 ⁷⁴,

Remerciant le Gouvernement et le peuple de la Yougoslavie d'avoir accueilli le Conseil à l'occasion de cette session et accordé aux participants une généreuse hospitalité,

Soulignant la nécessité d'appliquer des mesures efficaces aux niveaux national et international pour accélérer la croissance de la production alimentaire et agricole dans les pays en développement afin que soit atteint le taux de croissance de 4% de la production alimentaire qui est envisagé dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Reconnaissant que la solution durable des problèmes de l'alimentation et de l'agriculture dans les pays en développement passe par le développement général de ces pays dans le cadre de la remise en ordre de la situation économique sur une base mondiale,

Constatant avec préoccupation l'absence de progrès dans les négociations relatives à une nouvelle convention sur le commerce du blé et reconnaissant les incidences d'une telle convention sur la sécurité alimentaire mondiale,

Pretenant note du sixième rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire ⁷⁵,

⁷⁴ WFC/1981/17; pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 19* (A/36/19).

⁷⁵ WFP/CFA: 11/18.